



RAPPORT DE GESTION

14



Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques

Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée

Association de communes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2015

I G R E T E C



RAPPORT DE GESTION

20
14

Table des matières

Composition des organes de gestion.....	4
Modifications statutaires.....	5
Associés.....	5
Administrateurs.....	6
Principales décisions relatives aux activités prises par les organes de gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2014.....	7
Conseil d'Administration.....	7
Commission Permanente du Secteur 1.....	9
Commission Permanente du Secteur 2.....	10
Commission Permanente du Secteur 3.....	10
Commission Permanente du Secteur 4.....	11
Comité de Rémunération.....	11
Comité de Gestion.....	11
Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges.....	12
Marchés attribués en 2014.....	13
Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2014.....	19
Conseil d'Administration.....	19
Comité de Gestion.....	19
Litiges gérés par le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2014.....	19
Gestion de la Qualité Totale par le Conseil d'Administration d'IGRETEC au cours de l'exercice 2014.....	20
Eléments survenus au cours de l'exercice 2014 susceptibles d'avoir une influence sur le développement d'IGRETEC.....	21
Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.....	21
Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.....	22
Indications relatives à l'existence de succursales de la société.....	22
Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers.....	22
Annexe Rapport annuel du Comité de Rémunération de l'intercommunale IGRETEC (art. L 1523-17 § 2 al 3 CDLD).....	23

Composition des organes de gestion

		CG	CA	CP1	CP2	CP3	CP4	CR
PRÉSIDENT								
Eric MASSIN (1)	Président du CPAS de Charleroi							
Philippe VAN CAUWENBERGHE (2)	Échevin à Charleroi							
VICE-PRÉSIDENTS								
Philippe KNAEPEN	Échevin à Pont-à-Celles							
Jean-Marc POULLAIN	Conseiller Communal à Momignies							
Philippe TISON	Bourgmestre d'Anderlues							
ADMINISTRATEURS								
Samuel BALSEAU	Conseiller Communal à Courcelles							
Lucien BAUDHUIN	Conseiller Communal à Lobbes							
Philippe BUSINE	Bourgmestre de Gerpinnes							
Ornella CENCIG	Échevine à Charleroi							
Christophe CLERSY	Conseiller Communal à Courcelles							
Véronique CORNET (2)	Bourgmestre de Montigny-Le-Tilleul							
Laurence DENYS	Conseillère Communale à Farciennes							
Albert DEPRET	Bourgmestre de Momignies							
Jean-Pierre DEPREZ	Conseiller Communal à Charleroi							
Jacques DUMONGH	Conseiller Communal à Pont-à-Celles							
Jean FERSINI	Bourgmestre d'Aiseau-Presles							
Olivier HENRY (3)	Président du CPAS de Fleurus							
Gaetano ITALIANO	Conseiller Communal à Charleroi							
Marie-Hélène KNOOPS (4)	Échevine à Montigny-le-Tilleul							
Bruno LAMBERT	Échevin à Beaumont							
Yves LARDINOIS	Député Provincial							
Jean-Pierre MARIQUE	Conseiller Communal à Aiseau-Presles							
Eric MASSIN (5)	Président du CPAS de Charleroi							
Julie PATTE (6)	Conseillère Communale à Charleroi							
Eric PIERART	Conseiller Communal à Fleurus							
Jean-Pierre ROBEETS	Conseiller Communal à Les Bons Villers							
Henri ROCHEZ	Conseiller Communal à Ham/Sur/Heure-Nalinnes							
Kevin SALADE	Conseiller Communal à Charleroi							
Antoine TANZILLI	Conseiller Communal à Charleroi							
Philippe VAN CAUWENBERGHE (4)	Échevin à Charleroi							
Marc VANDENBOSCH	Conseiller Communal à Châtelet							
Noël VANKERKHOVEN	Bourgmestre de Fontaine-l'Évêque							
Emmanuel WART	Bourgmestre de Les Bons Villers							
Ruddy WASELYNCK (7)	Conseiller Communal à Frameries							

(1) Jusqu'au 19/06/2014. (2) À partir du 16/09/2014. (3) À partir du 10/03/2014. (4) Jusqu'au 16/09/2014. (5) À partir du 19/06/2014.
(6) CP 2 et 4 depuis le 9/9/2014. (7) À partir du 4/11/2014.

CG Comité de Gestion
CA Conseil d'Administration
CP1 Commission Permanente du secteur 1
CP2 Commission Permanente du secteur 2
CP3 Commission Permanente du secteur 3
CP4 Commission Permanente du secteur 4
CR Comité de Rémunération

Modifications statutaires

En sa séance du 13 mai 2014, le Conseil d'Administration a approuvé des modifications statutaires et les a portées devant l'Assemblée Générale de juin 2014 qui les a ratifiées.

Il s'agit de modifications à l'article 5.3 des statuts relatif au retrait d'un associé de l'intercommunale.

L'article 5.3 « Dissolution avant terme – Non prorogation – Retrait à terme » précise dans son § 3 :

« La commune qui se retire a le droit de recevoir sa part dans l'intercommunale telle qu'elle résultera du bilan de l'exercice social au cours duquel le retrait devient effectif. »

Dans cet article :

- Le mot « commune » n'est pas représentatif de l'exhaustivité des associés ; en effet, IGRETEC regroupe aussi des associés qui ne sont pas communaux ;
- Il n'existe aucune différenciation par rapport à la date d'affiliation de l'associé non communal ; l'associé qui a souscrit depuis la création de l'intercommunale est donc lésé par rapport à l'associé qui a récemment pris une ou plusieurs parts dans l'intercommunale.

Il a, dès lors, été proposé de modifier le début du § 3 de l'article 5.3. de la manière suivante :

« Tout associé communal qui se retire a le droit de recevoir sa part dans l'intercommunale sur base des comptes au 31 décembre du dernier exercice clôturés et approuvés par l'Assemblée Générale.

Tout associé qui se retire, à l'exception des villes et des communes, reçoit, sur base des comptes au 31 décembre du dernier exercice clôturés et approuvés par l'Assemblée Générale, pour autant que le résultat du calcul soit positif, un montant correspondant à l'algorithme de calcul suivant : (nombre de parts de l'associé * nombre d'années d'affiliation * quotité) - (nombre de parts de l'associé * x).

Avec : quotité = valeur d'une part pour une année d'affiliation

$X = (\text{fonds propres} / \text{nombre de parts}) - \text{valeur d'une part sociale}$ (6,20 €). L'année de référence du calcul de la valeur de x correspond à l'année du dernier exercice précédant l'affiliation dont les comptes ont été clôturés et approuvés par l'Assemblée Générale.

Lorsque le résultat du calcul est négatif, l'associé reçoit le montant libéré de sa souscription. »

Associés

Conformément à l'article 4 de nos statuts qui précise que les associés sont agréés par le Conseil d'Administration qui jouit à cet égard d'une liberté absolue d'appréciation, le Conseil d'Administration a approuvé :

- En sa séance du 18 février 2014, la souscription d'une part de catégorie A1, par la Ville de Nivelles.
- En sa séance du 13 mai 2014, la souscription d'une part de catégorie C1, par la Zone de Police des Trieux (Fontaine-l'Évêque et Courcelles).
- En sa séance du 16 septembre 2014 :
 - l'affiliation de la Commune de Dour ;
 - l'affiliation du CPAS d'Écaussinnes, sous réserve de l'obtention de sa délibération ;

- l'affiliation du CPAS de Dour, sous réserve de l'obtention de sa délibération ;
- l'affiliation de la Ville de Couvin sous réserve de l'obtention de sa délibération ;
- l'affiliation du Centre de Santé des Fagnes, sous réserve de l'obtention de sa délibération.

- En sa séance du 4 novembre 2014 :
 - l'affiliation de l'I.S.P.P.C., sous réserve de l'obtention de sa délibération ;
 - l'affiliation du CPAS du Roelux, sous réserve de l'obtention de sa délibération.

Fin 2014, toutes les délibérations sont rentrées.

Administrateurs

En sa séance du 10 mars 2014, sur proposition de la Fédération PS de Charleroi, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité de remplacer Monsieur Francis PIEDFORT, démissionnaire, par Monsieur Olivier HENRY, aux postes de membre des Commissions Permanentes des Secteurs 1 et 4 et du Conseil d'Administration.

En sa séance du 16 septembre 2014, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes, validées par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2014 :

- Sur proposition de Monsieur Olivier CHASTEL, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le remplacement de Madame Marie-Hélène KNOOPS par Madame Véronique CORNET au Conseil d'Administration, en Commission Permanente du Secteur 1 et au Comité de Gestion.
- Par courrier du 19 juin 2014, Monsieur Eric MASSIN, Président d'IGRETEC, remet sa démission du poste de Président, en raison des dispositions légales qui lui sont applicables suite aux élections fédérales du 25 mai dernier.
Par mail du 9 septembre 2014, Monsieur Laurent Pham, Secrétaire fédéral de la Fédération PS de Charleroi, précise que Monsieur Eric MASSIN siègera au Conseil d'Administration et en Commission Permanente du Secteur 1.
Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la démission de Monsieur Eric MASSIN du poste de Président et ce, à partir du 19 juin 2014.
- Sur proposition de la Fédération PS de Charleroi, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la désignation de Madame Julie PATTE, déjà membre du Conseil d'Administration et de la Commission Permanente du Secteur 1, au Comité de Gestion et aux Commissions Permanentes des Secteurs 2 à 4.
- Sur proposition de la Fédération de Charleroi du PS, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité, de nommer Monsieur Philippe VAN CAUWENBERGHE au poste de Président d'IGRETEC

En sa séance du 4 novembre 2014, le Conseil d'Administration a pris la décision suivante, validée par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2014 :

L'article L1523-15 du CDLD dispose que :

« Tout groupe politique démocratique disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes associées et d'au moins un élu au Parlement wallon et non représenté conformément au système de la représentation proportionnelle visée au présent paragraphe, a droit à un siège. Ce siège supplémentaire confère à l'administrateur ainsi désigné voix délibérative dans tous les cas. Dans ce cas, la limite du nombre maximal d'administrateurs visée au § 5 n'est pas applicable. »

La composition du Parlement Wallon est la suivante : 30 PS/25 MR/13 CDh/4 ECOLO/2 PTB-GO/1 Parti Populaire.

À ce jour, le CA d'IGRETEC est composé de : 15 PS/8 MR/6 CDh/1 ECOLO.

Par circulaire, Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux recommande de ne pas appliquer la disposition au PTB-GO (dans la mesure où au niveau communal, il s'agit du PTB +) mais de l'appliquer au Parti Populaire.

IGRETEC a donc interrogé ce parti sur ses intentions. Par fax du 23 octobre 2014, le Parti Populaire propose la candidature de Monsieur Ruddy WASELYNCK, Conseiller Communal de Frameries.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la désignation de Monsieur Ruddy WASELYNCK au Conseil d'administration et en Commission Permanente du Secteur 1.

Principales décisions relatives aux activités prises par les organes de gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Approbation des comptes annuels consolidés au 31/12/2013.
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de juin 2014.
- Approbation de la lettre d’Affirmation, conformément aux normes de l’Institut des Réviseurs d’Entreprises (IRE) prises en application des articles 95 et 96 du Code des Sociétés.
- Approbation d’une délégation de pouvoirs authentifiée par notaire, conséquence de la désignation d’un nouveau Président et du départ d’un Directeur.
- Approbation des ordres du jour des deux Assemblées Générales.
- Approbation de la première évaluation du Plan Stratégique 2014-2016.
- Décision de proposer à l’Assemblée Générale de juin 2014, dans le cadre du In HOUSE, la modification des fiches de tarification des métiers « Étude et suivi de chantiers en voirie et égouttage », « Études et suivi de chantier en distribution d’eau » et « Architecture ».
- Décision de proposer à l’Assemblée Générale de décembre 2014, dans le cadre du In HOUSE, la modification des fiches de tarification des métiers « Expertises énergétiques », « Études et suivi de chantier en voirie et égouttage » et « Assistance à maîtrise d’ouvrage » et « Contrôle moteurs ».
- Décision de modification quant aux personnes proposées comme administrateur et expert de PUBLIGAZ.
- Décision de prolongation de deux ouvertures de crédit d’un montant respectif de 250.000 € pour les Secteurs 1 et 2.
- Approbation de la souscription de parts au capital de la SPGE et de parts communales dans le capital d'IGRETEC, dans le cadre du démergement et de l'égouttage prioritaire :
L'article 7.b. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :
« La commune s’engage au moment de la conclusion de l’avenant au contrat d’agglomération visé à l’article 5 à participer à l’investissement en souscrivant des parts bénéficiaires sans droit de vote (E) dans le capital de l’organisme d’épuration agréé, pour une valeur égale à :
 - 40 % + 2 % du montant hors TVA des travaux d’égouttage lorsque l’investissement concerne des travaux de construction de nouveaux égouts ;
 - 20 % + 1 % du montant hors TVA des travaux d’égouttage lorsque l’investissement concerne des travaux de réhabilitation d’égouts existants ;
 - 20 % du montant des études diagnostiques lorsqu’elles doivent être réalisées.
 Cette souscription est libérée à concurrence d’au minimum 5 % par an, à partir de la réception provisoire de l’ouvrage. »
L'article 7.d. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :
« L’organisme d’épuration agréé souscrit à la même hauteur que la souscription visée au point b., des parts bénéficiaires sans droit de vote C, dans le capital de la S.P.G.E. qu’elle libère au même rythme que la commune. »
La répartition de la valeur des parts E que les communes concernées doivent prendre en IGRETEC est la suivante :

N° PROJET	DÉNOMINATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (HTVA)	%	PRISE DE PARTICIPATION PART E	MONTANT DE LA TRANCHE À LIBÉRER CHAQUE ANNÉE (1/20)
29020	CHARLEROI - Rue de la Cayauderie	425.364 €	42%	178.653 €	8.932,65 €
41930	CHARLEROI - Rues Ferté et Gouverneur	225.047 €	64%	144.030 €	7.201,50 €
46550	CHIMAY - Rue Maurice Gauchez	140.269 €	42%	58.913 €	2.945,65 €
40340	COURCELLES - Rue Jean Friot	437.463 €	42%	183.734 €	9.186,70 €
45490	GERPINNES - Rue de la Source	162.946 €	42%	68.437 €	3.421,85 €
	TOTAL	1.391.089 €		633.767 €	31.688,35 €

En ce qui concerne les parts bénéficiaires « C » à prendre dans le capital de la SPGE, la somme totale est de 629.711 € (soit 633.767 € qui équivalent aux parts E) déduction faite de 4.057 € d'erreur de la SPGE sur les parts 2013).

→ Décision de revaloriser le montant des parts D à souscrire dans le capital de la SPGE de 1.808.626,67€ à 1.961.602,62 € (montant basé sur les estimations de frais d'exploitation). Pour rappel, la libération des parts D se fait en une seule fois dans les deux mois de leur souscription.

Ce montant correspond à l'exploitation du démergement dans les communes suivantes qui doivent s'en acquitter auprès d'IGRETEC, sur base d'une délibération de souscription et de libération de parts D :

- a) Aiseau-Presles
25 % de 56.731,02 € soit 14.182,75 €
- b) Sambreville
25 % de 18.062,87 € soit 4.515,72 €
- c) Charleroi
25 % de 498.867,36 € soit 124.716,84 €
- DIHEC*
25 % de 28.401,10 € soit 7.100,28 €

(*Dépenses importantes hors exploitation courante : nettoyage des puisards de relevage de la station de pompage de Gué Gobeau)

- Décision de participation d'IGRETEC, via l'I.P.F.H., dans une société de projets éoliens.
- Décision d'IGRETEC d'adhérer à la création de la Commission Intercommunale de l'Union des Villes et Communes Wallonnes.
- Information sur la création, à l'initiative d'I.P.F.H., d'un G.I.E. des intercommunales pures de financement.

→ Rapports réguliers sur la méthodologie, la composition du jury, l'évolution de la procédure et son résultat dans le cadre du recrutement du prochain Directeur Général d'IGRETEC.

→ Rapport sur le profil financier d'IGRETEC.

→ Information sur le reporting opérationnel présenté chaque mois au Comité de Direction Interne.

→ Rapport sur l'avis d'initiative remis par IGRETEC dans le cadre de l'enquête publique du projet de Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).

→ Information sur les marchés publics 2007-2013 traités par le Comité de Gestion (statistiques, liste des marchés attribués par adjudicataire) :

Le Comité de Gestion doit, conformément aux statuts, examiner chaque marché public passé par IGRETEC, d'un montant supérieur à 22.000 euros et ce, lors de 4 étapes de sa vie :

- l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer
 - pour 2014 », le Comité de Gestion a examiné et approuvé 79 fiches
- l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'étude des offres
 - pour 2014, le Comité de Gestion a examiné et approuvé 85 fiches dont 73 attributions et 12 non-attributions
- l'examen et l'approbation des avenants à passer au contrat de base
 - pour 2014, le Comité de Gestion a examiné et approuvé 45 fiches
- l'examen et l'approbation du décompte final
 - pour 2014, le Comité de Gestion a examiné et approuvé 13 fiches.

→ Présentation du calendrier des instances 2015.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 1

Bureau d'Études et de Gestion.

- Approbation des comptes du secteur au 31/12/2013.
- Approbation de la première évaluation du Plan Stratégique 2014-2016.
- Approbation de la souscription de parts au capital de la SPGE et de parts communales dans le capital d'IGRETEC dans le cadre du démergement et de l'égouttage prioritaire :

L'article 7.b. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« La commune s'engage au moment de la conclusion de l'avenant au contrat d'agglomération visé à l'article 5 à participer à l'investissement en souscrivant des parts bénéficiaires sans droit de vote (E) dans le capital de l'organisme d'épuration agréé, pour une valeur égale à :

- 40 % + 2 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de construction de nouveaux égouts ;

- 20 % + 1 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de réhabilitation d'égouts existants ;
- 20 % du montant des études diagnostiques lorsqu'elles doivent être réalisées.

Cette souscription est libérée à concurrence d'au minimum 5 % par an, à partir de la réception provisoire de l'ouvrage. »

L'article 7.d. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« L'organisme d'épuration agréé souscrit à la même hauteur que la souscription visée au point b., des parts bénéficiaires sans droit de vote C, dans le capital de la S.P.G.E. qu'elle libère au même rythme que la commune. »

La répartition de la valeur des parts E que les communes concernées doivent prendre en IGRETEC est la suivante :

N° PROJET	DÉNOMINATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (HTVA)	%	PRISE DE PARTICIPATION PART E	MONTANT DE LA TRANCHE À LIBÉRER CHAQUE ANNÉE (1/20)
29020	CHARLEROI - Rue de la Cayauderie	425.364 €	42%	178.653 €	8.932,65 €
41930	CHARLEROI - Rues Ferté et Gouverneur	225.047 €	64%	144.030 €	7.201,50 €
46550	CHIMAY - Rue Maurice Gauchez	140.269 €	42%	58.913 €	2.945,65 €
40340	COURCELLES - Rue Jean Friot	437.463 €	42%	183.734 €	9.186,70 €
45490	GERPINNES - Rue de la Source	162.946 €	42%	68.437 €	3.421,85 €
	TOTAL	1.391.089 €		633.767 €	31.688,35 €

En ce qui concerne les parts bénéficiaires « C » à prendre dans le capital de la SPGE, la somme totale est de 629.711 € (soit 633.767 € qui équivalent aux parts E) déduction faite de 4.057 € d'erreur de la SPGE sur les parts 2013).

- Décision de revaloriser le montant des parts D à souscrire dans le capital de la SPGE de 1.808.626,67€ à 1.961.602,62 € (montant basé sur les estimations de frais d'exploitation). Pour rappel, la libération des parts D se fait en une seule fois dans les deux mois de leur souscription.

Ce montant correspond à l'exploitation du démergement dans les communes suivantes qui doivent s'en acquitter auprès d'IGRETEC sur base d'une délibération de souscription et de libération de parts D :

- a) Aiseau-Presles
25 % de 56.731,02 € soit 14.182,75 €
- b) Sambreville
25 % de 18.062,87 € soit 4.515,72 €
- c) Charleroi
25 % de 498.867,36 € soit 124.716,84 €
DIHEC*
25 % de 28.401,10 € soit 7.100,28 €

(*Dépenses importantes hors exploitation courante : nettoyage des puisards de relevage de la station de pompage de Gué Gobeau)

- Informations régulières quant aux mesures prises dans l'éventualité d'un délestage.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 2

Développement Économique et Social de la Région de Charleroi

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> → Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2013. → Approbation de la première évaluation du Plan Stratégique 2014-2016. → Décision de participation d'IGRETEC, via l'I.P.F.H., dans une société de projets éoliens. → Suivi des impayés de la Région wallonne dans les dossiers d'équipements des Parcs d'Activités Économiques. <ul style="list-style-type: none"> • En septembre 2009..... 3.926.409 € • En novembre 2009 1.741.516 € • En avril 2010..... 5.197.009 € • En septembre 2010 2.094.356 € • En mai 2011 4.475.959 €
(en partie compensé par des avances de 2.119.708 €) • En septembre 2011..... 1.561.843 € • En octobre 2011..... 1.723.120 € • Fin avril 2012..... 4.475.959 €
(en partie compensé par des avances de 2.119.708 €) • Septembre 2012 1.696.978 € • Février 2013..... 5.276.539 € | <ul style="list-style-type: none"> • Mai 2013 7.826.753 € • Septembre 2013 7.870.744 € • Novembre 2013 12.128.720 € • Février 2014..... 7.035.912 € • Avril 2014 3.751.201 € • Août 2014 9.998.619 €
(en partie compensé par des avances de 2.119.709 €) • Septembre 2014 13.277.827 €
(en partie compensé par des avances de 1.320.906 €) <ul style="list-style-type: none"> → Suivi régulier des ventes et des disponibilités dans les Parcs d'Activités Économiques existants. → Suivi régulier sur l'état d'avancement du programme de développement des nouveaux Parcs d'Activités Économiques. → Information sur l'évolution du programme de développement des nouveaux Parcs d'Activités Économiques, depuis le début des années 2000. → Rapport sur l'avis d'initiative remis par IGRETEC dans le cadre de l'enquête publique du projet de Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER). |
|--|--|

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 3

Participations énergétiques

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> → Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2013. | <ul style="list-style-type: none"> → Approbation de la première évaluation du Plan Stratégique 2014-2016. |
|---|--|

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 4

Développement Economique des Actions Immobilières liées aux Activités Aéroportuaires de l'Aéroport de Charleroi

- Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2013.
- Approbation de la première évaluation du Plan Stratégique 2014-2016.
- Information sur les grandes étapes du Secteur 4.
- Prise d'acte de ce que, à la date du 16 septembre 2014, 181 biens ont été acquis avec une moyenne de 136.410,52 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.

Ces biens se répartissent par zone de la façon suivante :

- 77 propriétés en zone A'/A;
- 23 propriétés en zone B'/A;
- 81 propriétés en zone B'/B;

Soit un total de 181 biens.

Ces biens se répartissent par affectation de la manière suivante :

- 47 propriétés représentent des locations en résidence principale;
- 1 propriété est occupée par les anciens propriétaires;
- 28 propriétés sont vides avec objectif de les rénover ou de les vendre;
- 41 propriétés sont destinées à la démolition (dont 10 déjà démolies);
- 19 biens ont fait l'objet d'une démolition;
- 45 biens ont été vendus (dont 30 ont été démolis via la SRWT et le secteur 2).

Soit un total de 49 biens démolis sur un total acquis de 181 biens.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

- Fixation de la rémunération et des avantages de la fonction de futur Directeur Général.
- Promotion à la fonction de Secrétaire Général et fixation de la rémunération et des avantages de la fonction.

COMITÉ DE GESTION

- Décision d'engagement du futur Directeur Général.
 - Décision de promotion à la fonction de Secrétaire Général.
 - Décision de prolongation des activités de l'actuel Directeur Général à un autre poste.
 - Décision de souscription au marché relatif à l'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux conclu par la SPGE.
 - Décision en matière de Gestion des Ressources Humaines (pour un complément d'informations, voir « Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2014 »).
 - Approbation des marchés publics d'un montant supérieur à 22.000 € et ce, lors de 4 étapes de leur vie :
 - l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer;
 - l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'étude des offres;
 - l'examen et l'approbation des avenants à passer;
 - le décompte final.
- (Pour un complément d'informations, voir « Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges »).
- Information sur le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).
 - Informations régulières sur l'état d'avancement de la procédure de recrutement du futur Directeur Général.
 - Information sur la composition du Conseil d'Administration au regard de l'article 1523-15 du CDLD ensuite des élections régionales (pour un complément d'information, voir le point « Administrateurs »).
 - Suivi mensuel de la revue de presse.

Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges

Depuis les dernières modifications statutaires approuvées par notre Assemblée Générale du 30 novembre 2006, les attributions du Comité de Gestion consistent aussi en l'attribution des marchés publics pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du Cahier Général des Charges.

Aussi, le Comité de Gestion examine chaque marché public d'un montant supérieur à 22.000 € et ce, lors d'au moins 4 étapes de sa vie :

- l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer ;
- l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'analyse des offres ;
- l'examen et l'approbation des avenants à passer au contrat de base ;
- le décompte final.

Conformément à l'article L1523-13 § 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le présent Rapport de Gestion à l'Assemblée Générale intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2014, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2014

T Travaux **AO** Adjudication ouverte **NAP** Négociée avec publicité
F Fournitures **A00** Appel d'offres ouvert **NSP** Négociée sans publicité
S Services

N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2014/002	Entretien et fourniture de pièces de rechange pour des sondes et analyseurs	F	NSP	21/01/2014	Hach Lange	2800	Mechelen	B	68 993,70	13/05/2014
2014/003	Achat de matériel d'éclairage avec maintenance et amélioration énergétique Step Montignies/Sambre	F	NSP	21/01/2014	Biuso	6060	Gilly	B	65 328,00	18/03/2014
2014/007	Soleo - partie bureaux	T	A0	21/01/2014	SM Lixon-Bemat-Koeckelberg	6030	Charleroi	B	3 423 525,80	22/04/2014
2014/008	Nettoyage des locaux dans différents bâtiments IGRETEC avec fournitures	S	A00	18/02/2014	Gestanet	4040	Herstal	B	2 542 393,35	10/06/2014
2014/010	Remplacement du groupe froid de la step de Montignies/Sambre	T	NAP	18/02/2014	Cofely Axima	7170	Manage	B	45 574,85	12/08/2014
2014/014	Maintenance préventive et curative des dégrilleurs à écran rotatif	S	NAP	18/02/2014	GDA	4671	Barchon	B	114 472,00	22/04/2014
2014/016	Assistance d'un courtier en assurance pour la gestion du portefeuille	S	NSP	18/03/2014		NON-ATTRIBUTION				13/05/2014
2014/017	Entretien des abords des bâtiments IGRETEC en été et hiver	S	A00	13/05/2014		NON-ATTRIBUTION				10/06/2014
2014/021	Renouvellement installation chaud/froid bâtiment GRH Sonaca	T	A0	22/04/2014		NON-ATTRIBUTION				08/07/2014
2014/022	Fourniture de chlorure ferrique	F	NSP	22/04/2014	Brenntag	8540	Deerlijk		38 725,00	08/07/2014
2014/023	Coordination et organisation du salon de l'immobilier de Charleroi	S	NSP	22/04/2014	Expansion Partners	5100	Namur	B	83 987,00	10/06/2014
2014/024	Achat et placement de pneus pour les véhicules de l'exploitation	F	NSP	22/04/2014	Pecheny pneus	6040	Jumet	B	66 786,18	08/07/2014



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2014/025	SOLEO - Exécution des resserrages RF et acoustiques	T	AO	22/04/2014	Sotrafeu	5100	Jambes	B	92 747,71	12/08/2014 14/10/2014
2014/026	Mise à jour de 4 systèmes de supervision et intégration dans le système de télégestion	F	NSP	10/06/2014		NON-ATTRIBUTION	NON-ATTRIBUTION			16/09/2014
2014/027	Formations en management	S	NSP	22/04/2014		NON-ATTRIBUTION	NON-ATTRIBUTION			14/10/2014
2014/028	Achat imprimante 3D avec maintenance	F	NSP	13/05/2014	Albyco	2200	Herentals	B	73 158,00	10/06/2014
2014/029	Remplacement système chauffage et production d'eau sanitaire hall omnisports Trazegnies	T	NAP	13/05/2014	Lombet sa	5100	Naninne	B	108 645,25	08/07/2014
2014/030	Fourniture d'une connectivité internet 200Mbps bidirectionnelle garantie	F	NSP	10/06/2014	Brutéle	1050	Bruxelles	B	50 974,00	08/07/2014
2014/031	Assistance d'un courtier en assurances pour la gestion du portefeuille	S	NSP	13/05/2014	AON Public Sector	1160	Bruxelles	B	170 800,00	08/07/2014
2014/032	Mission auteur de projet chargé de travaux de voiries - Programme triennal des travaux 2010-2012 Ham/Heure-Nalannes	S	AO	10/06/2014	C2 PROJECT	1380	Lasne	B	60 575,55	04/11/2014
2014/033	Campagne essais géotechniques - travaux égouttage région Charleroi et Sud-Hainaut	S	AO	12/08/2014	ABESIM	1301	Wavre	B	197 940,00	09/12/2014
2014/034	Achat traceur couleur et plieuse avec maintenance	F	NAP	08/07/2014	Canon Belgium	1831	Diegem	B	65 290,00	16/09/2014
2014/037	Maintenance préventive et curative des installations HVAC ainsi que l'amélioration des performances énergétiques	S	AO	08/07/2014	Cofely Services	1000	Bruxelles	B	670 992,00	14/10/2014
2014/039	Remplacement pieds d'assises des pompes de relevage step Montignies	F	NSP	08/07/2014	Sulzer (lot 1) Corma (lot 2)	1932 4420	Sint Stevens Woluwe Tilleur	B B	29 056,00 19 009,76	04/11/2014
2014/040	Renouvellement installation chaud/froid bâtiment GRH Sonaca	T	AO	08/07/2014	Proccol	7134	Péronnes-lez-Binche	B	148 762,95	14/10/2014
2014/044	Remplacement et isolation des toitures de l'école Léo Collard à Fontaine-l'Évêque	T	NAP	08/07/2014	Toitures Christian	4624	Romsée	B	200 740,15	16/09/2014



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2014/048	Remplacement de pompes déclassées	F	NSP	12/08/2014	SULZER (lot 1) KSB (lot 2)	1932 1301	Zaventem Wavre	B B	35 511,08 32 759,61	09/12/2014
2014/050	Réparation de pompes et agitateur défectueux	S	NSP	12/08/2014	SULZER (lot 1)	1932	Zaventem	B	33 003,96	14/10/2014
					KSB (lot 2)	1301	Wavre	B	18 793,73	14/10/2014
					XYLEM (lot 3)	7500	Tournai	B	15 659,76	14/10/2014
2014/051	Entretien et étalonnage de détecteurs de gaz portatifs	S	NSP	14/10/2014	DRAGER	1780	Wemmel	B	47 024,00	09/12/2014
2014/055	Entretien préventif et curatif de machines HV-TURBO	S	NSP	12/08/2014	Maintenance Partners Wallonie	5100	Naninne	B	34 550,00	04/11/2014
2014/061	Marché conjoint CPAS Florennes-IGRETEC pour acquisition fournitures de bureau	F	NSP	16/09/2014	Lyreco Belgium	4041	Vottem	B	56 527,41	09/12/2014
2014/062	Marché conjoint CPAS Florennes-IGRETEC pour acquisition consommables informatiques	F	NSP	16/09/2014	Systemat	1380	Lasne	B	39 692,19	09/12/2014
2014/063	Cité des métiers - rénovation immeubles Roullier et le Moulin pour en faire le centre d'excellence	S	AO	16/09/2014			NON-ATTRIBUTION			04/11/2014
2014/066	Amélioration énergétique systèmes chauffage et éclairage école Cité des Oiseaux à Fontaine-l'Évêque	T	NAP	16/09/2014	JORDAN sa	6040	Jumet	B	135 399,00	09/12/2014
2014/067	Amélioration performances énergétiques école de Biercée	T	NAP	16/09/2014	VANDEZANDE	6060	Gilly	B	188 765,35	09/12/2014
2014/074	Maintenance de la supervision des ouvrages d'assainissement	S	NSP	04/11/2014	FABRICOM	1180	Bruxelles	B	54 822,98	09/12/2014
2014/076	Amélioration performances énergétiques école de la Cité à Souvret	T	NAP	14/10/2014	AM Batisseurs et Diederickx	4671	Blegny	B	289 977,65	09/12/2014
2014/077	Amélioration performances énergétiques de 4 chaufferies à Châtelet	T	NAP	14/10/2014	LOMBET	5100	Naninne	B	168 637,55	09/12/2014
2014/078	Amélioration performances énergétiques école de la Marelle à Farciennes	T	NAP	14/10/2014	Hullbridge Associated	6183	Trazegnies	B	226 717,79	09/12/2014
2014/079	Amélioration performances énergétiques école de Gozée Centre à Thuin	T	NAP	14/10/2014	Druez	6180	Courcelles	B	175 588,95	09/12/2014



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2014/080	Amélioration performances énergétiques école Waloupi Louat à Farciennes	T	NAP	14/10/2014	BEMAT	6060	Gilly	B	497 452,85	09/12/2014
2014/083	Préparation du dossier technique de candidature de la Ville de Charleroi à l'organisation du Worldskills 2019	S	NSP	04/11/2014	COMASE	6032	Charleroi	B	71 750,00	09/12/2014
2014/084	Achat de 2 groupes électrogènes sur remorque	F	NSP	04/11/2014	Méca-Normal	7140	Morlanwelz	B	40 674,15	09/12/2014
2014/090	Placement chauffage central à l'école des 3 Bonniers à Fontaine-l'Évêque	T	NAP	04/11/2014	Jordan sa	6040	Jumet	B	107 743,00	09/12/2014
2013/019	Travaux égouttage rue Président John Kennedy à Aiseau-Prestes	T	A0	24/06/2013	Rousseaux	6110	Montigny-le-Tilleul	B	72 073,94	18/02/2014
2013/030	Travaux de rénovation voiries, éclairage public, aménagement entrée PAE Charleroi-Jumet	T	A0	27/06/2013	PIRLOT Jacques	6060	Gilly	B	1 410 080,82	21/01/2014
2013/031	Travaux d'égouttage rues de la Station, de Bxl, Ch de Bxl, de Fleurus, Sart-Haut et ruelle Lenoir à Les Bons Villiers	T	A0	18/06/2013	Viabuild Sud	1360	Perwez	B	589 497,65	18/02/2014
2013/032	Travaux de rénovation voiries, éclairage public, aménagement entrée PAE Fleurus-Farciennes	T	A0	28/06/2013	Eurovia	6010	Couillet	B	2 019 193,36	21/01/2014
2013/038	Égouttage rues des 4 Chemins et Entreville à Lobbes	T	A0	24/06/2013	Mimo Terrassement	6540	Lobbes	B	149 002,26	18/03/2014
2013/044	Reprise des eaux usées et pluviales de la station de pompage Réunion vers la station de pompage Roosevelt	T	A0	24/06/2013	Conduites & Entreprises - Denys	6041	Gosselies	B	2 076 940,60	18/03/2014
2013/048	Égouttage et amélioration rue Champs Falnuée à Courcelles	T	A0	10/12/2013	Terrassement Mimo	6540	Lobbes	B	413 876,79	09/12/2014
2013/051	Curage et endoscopie de différents réseaux de collecte	S	A0	18/06/2013	Godart S	1460	Virginal	B	248 748,67	21/01/2014
2013/055	Travaux égouttage et amélioration quartier des Coquelicots à Trazegnies et Rue Joseph Lemaître à Courcelles	T	A0	24/06/2013	Travexploit	6532	Ragnies	B	372 512,05	09/12/2014
2013/056	Remplacement diffuseurs d'air de la step de Montignies/Sambre	S	NSP	13/08/2013	Caro Maintenance	6040	Jumet	B	31 449,00	18/02/2014



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2013/060	Bretelle sortie Aéroport II, démolitions et nivellement	T	AO	17/09/2013	SM Wanty / TRBA	7134	Péronnes-lez-Binche	B	532 128,37	22/04/2014
2013/070	Amélioration et égouttage rue Nespériat à Thuin et rue Couronne à Gozée	T	AO	10/12/2013	Sodraep	6180	Courcelles	B	457 278,71	04/11/2014
2013/071	Fourniture d'une infrastructure de virtualisation	F	NSP	08/10/2013	Connectis	1180	Bruxelles	B	29 024,44	18/02/2014
2013/072	Nettoyage du bassin d'orage de la step de Montignies/Sambre	S	AO	17/09/2013	Smet Jet	2260	Westerloo	B	69 649,50	18/03/2014
2013/073	SOLEO - partie bureaux - marché piloté relatif aux installations de chauffage, ventilation et sanitaire	T	AO	17/09/2013	ENERGYS	4340	Awans	B	1 768 203,45	21/01/2014
2013/077	Remise en état du pont roulant à la station de pompage de centre Agglo Sud	S	NSP	05/11/2013	Olsen Engineering	4821	Andrimont	B	42 230,00	accord de principe 18/03/2014
2013/079	Fourniture et placement du matériel pour la remise en conformité des cabines HT de Roosevelt et Châtelet	S	NSP	05/11/2013	Collignon Eng	6997	Erezée	B	51 900,00	22/04/2014
2013/081	Réhabilitation de collecteurs situés en rive gauche de la Sambre	T	NAP	08/10/2013	Kurmpen	6220	Fleurus	B	371 135,21	22/04/2014
2013/082	Aménagements de convivialité des PAE Aéroport I et II	T	AO	08/10/2013	Wanty	7134	Péronnes-lez-Binche	B	1 715 860,11	08/07/2014
2013/083	SOLEO- partie bureaux - installations de sécurité	T	AO	05/11/2013	Mignone	7170	Manage	B	399 246,22	18/02/2014
2013/086	Achat de matériel d'éclairage pour la step de Montignies/Sambre	F	NSP	05/11/2013			NON-ATTRIBUTION			21/01/2014
2013/089	Réalisation et pose de structures permanentes pour la promotion d'IGRETEC	F	NAP	05/11/2013	Virage	5590	Ciney	B	162 660,00	08/07/2014
2013/090	Maintenance des automatismes et supervisions des ouvrages d'assainissement	S	NSP	05/11/2013	Fabricom	1180	Bruxelles	B	56 062,90	21/01/2014
2013/094	Enlèvement des graffitis	S	NSP	05/11/2013	Braseap	6560	Erquennes	B	46 125,00	21/01/2014
2013/096	SOLEO - partie bureaux - exécution des installations électromécaniques et maintenance Mayence	T	AO	05/11/2013	Kone	1200	Bruxelles	B	509 065,17	18/02/2014



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2013/098	Acquisition et placement d'équipements de remplacement pour 2 stations de pompage	F	NSP	10/12/2013	Xylem Water Solutions	1930	Zaventem	B	36 589,80	10/06/2014
2013/099	Prélèvements et analyses des boues des step	S	NSP	10/12/2013	Patrimoine de l'Université de Liège	5030	Gembloux	B	72 675,00	18/02/2014
2013/100	Extension bâtiment Black Box	T	A0	13/05/2014	BEMAT	NON-ATTRIBUTION				14/10/2014
2013/101	Désenclavement porte ouest de Charleroi	S	NSP	10/12/2013	Technum	6060	Gilly	B	598 294,40	09/12/2014
2013/102	Ecopole - Bloc 4B - raccordement voirie de désenclavement sur la RN90	T	A0	10/12/2013	SM Sodraep - Eurovia	1200	Bruxelles	B	47 980,00	22/04/2014
2012/005	Amélioration voirie et égouttage des rues Pige-Au-Croly, Roton et Falony à Charleroi	T	A0	07/12/2012	PIRLLOT Jacques	6180	Courcelles	B	8 731 106,36	22/04/2014
2012/88	Cadastré de l'égouttage du bassin technique de la S.E. de M/S/S	S	A0	13/05/2014	TECCON SPRL	6060	Gilly	B	2 640 860,41	09/12/2014
2012/128	Amélioration et égouttage rues Trieu Navarre, Ecluse, Carrières, Glineur, Place Larmont, Larmoulin et Bout Brûlé à Pont-à-Celles	T	A0	24/06/2013	Travexploit	5380	Forville	B	181 370,00	09/12/2014
						6532	Ragnies	B	794 908,20	18/02/2014

Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant.

COMITÉ DE GESTION

- Approbation de 36 engagements dont 24 à durée indéterminée et 12 à durée déterminée.
- Suivi apporté à 23 déclarations d'accidents du travail : 12 d'entre eux se clôturant à 0 % de séquelles indemnissables, 1 à 3 % de séquelles indemnissables, 1 à 12 % de séquelles indemnissables et 9 n'étant pas reconnus comme accident du travail.
- Approbation de 10 sorties de service, soit 5 démissions et 5 licenciements.
- Approbation de 4 mises à la retraite.
- Décisions sur les demandes de progressions barémiques des agents : 32 approbations et 11 refus.
- Décisions sur 5 modifications organisationnelles.
- Décisions de changement de régime de travail pour 3 collaborateurs.
- Décision de sanction disciplinaire pour 2 collaborateurs.
- Décision d'octroi de la prime d'insalubrité à 3 collaborateurs.
- Décision sur l'adaptation du règlement d'assurance hospitalisation et l'adaptation de la réserve correspondant à 3 années de primes.
- Décision d'octroi de l'avance sur l'intéressement du personnel aux résultats de l'intercommunale.

Litiges gérés par le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2014

Néant.

Gestion de la Qualité Totale par le Conseil d'Administration d'IGRETEC au cours de l'exercice 2014

La Qualité dans la continuité...

Cela fait déjà 15 ans qu'IGRETEC maintient sa certification selon la norme ISO 9001 (modèle d'organisation visant à la satisfaction clients). Comme se plaît à le souligner notre organisme de certification, la société Vinçotte International SA, nous avons acquis une réelle maturité qui se traduit par l'amélioration continue de notre organisation.

En 2014, nous avons réussi notre 2^e audit externe de suivi dans le cadre de notre 4^e recertification selon la version 2008 de la norme ISO 9001.

Nos équipes d'auditeurs internes, qui sont aussi nos Relais-Qualité, ont réalisé 6 audits internes et une enquête afin de suivre la bonne application de nos processus en 2014. 27 opportunités d'amélioration ou observations ont été formulées.

Par ailleurs, 12 propositions d'amélioration ont été émises. Nous avons également procédé à 97 modifications de notre structure documentaire (procédures, instructions ou formulaires).

Être dans une démarche de progrès permanent, c'est se poser chaque jour la question : « Comment faire mieux demain » ?

Pour s'adapter en permanence, il faut une méthode éprouvée qui est bien illustrée avec le cycle de l'amélioration continue (roue de DEMING) : planifier – mettre en œuvre – vérifier – ajuster (corriger).

Mais rien n'est possible sans la motivation et le professionnalisme des femmes et des hommes qui constituent notre grande maison et cette victoire est avant tout celle de notre personnel.

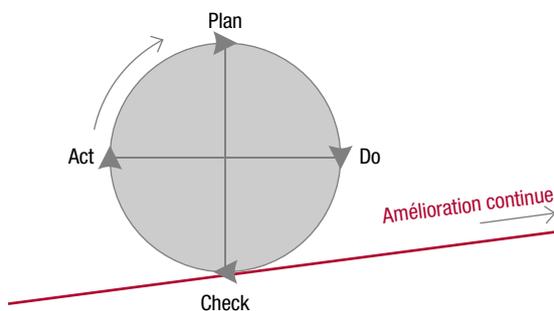
Au niveau de la gestion environnementale, 2014 est l'année de la 4^e recertification ISO 14001, version 2004, du Service Exploitation des ouvrages d'assainissement et de démergement pour une période de 3 ans.

Outre cette reconnaissance internationale, 39 stations d'épuration (sur les 44 exploitées), ainsi que le siège d'exploitation et le laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre, ont également vu leur enregistrement EMAS renouvelé au niveau européen.

À l'occasion de la recertification ISO14001 et du réenregistrement EMAS, le domaine d'application a été revu et limité aux stations d'épuration uniquement.

Par ailleurs, 2 stations d'épuration des parcs d'activités économiques ont été déclassées courant 2014.

Il est à noter que les nouvelles versions des normes ISO 9001 et ISO 14001 sont attendues à l'automne 2015.



Éléments survenus au cours de l'exercice 2014 susceptibles d'avoir une influence sur le développement d'IGRETEC

Jusqu'à la loi-programme du 19 décembre 2014, les intercommunales, les structures de coopération et les associations de projet (au sens de l'art. 180, 1°, CIR 1992) étaient explicitement exclues du champ d'application de l'impôt des sociétés. Il en résulte qu'elles étaient automatiquement assujetties à l'impôt des personnes morales (art. 220, CIR 1992).

La loi-programme lève cette exclusion pour les exercices comptables clôturés au plus tôt le 1^{er} juillet 2015.

Les principales modifications seront :

- Une intercommunale ne pourra donc plus être assujettie à l'impôt des personnes morales que s'il apparaît qu'elle ne se livre pas « à une exploitation ou à des opérations de

caractère lucratif » (art. 220, 3°, CIR 1992). Si elle se livre à une exploitation ou à de telles opérations, elle sera exclue de l'impôt des personnes morales et tombera sous le champ d'application de l'impôt des sociétés.

- Les dividendes perçus par des intercommunales bénéficient actuellement d'un traitement préférentiel (exemption de précompte mobilier). Dans la foulée de la suppression de l'exclusion automatique du champ d'application de l'impôt des sociétés, ce traitement préférentiel des dividendes sera également supprimé.
- Les réserves constituées ne seront pas immunisées en cas de prélèvement bien qu'ayant déjà été imposées dans le cadre de l'impôt des personnes morales.

Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

En réaction au point qui précède, le Comité de Gestion d'IGRETEC, en sa séance du 20 janvier 2015, a attribué deux marchés ayant les objets suivants :

Premier marché :

Tranche ferme : la mission consiste à étudier les dispositions fiscales applicables aux intercommunales dans le cadre de leur soumission à l'ISOC, en vérifier la légalité et déterminer si un recours est envisageable.

Tranche conditionnelle : si l'étude issue de la tranche ferme ci-dessus aboutit à la conclusion qu'un recours est raisonnablement envisageable, la mission consiste à représenter le Pouvoir Adjudicateur dans ce cadre.

Second marché :

1^{re} phase : à très court terme, la mission porte sur l'optimisation fiscale des comptes annuels 2014 qui devront être soumis au Conseil d'Administration du 12 mai 2015 en vue d'être présentés à l'Assemblée Générale du 25 juin 2015.

Devront faire l'objet d'une attention particulière : les réserves considérées jusqu'ici comme acquises, les provisions constituées et les dividendes (liste non exhaustive). L'impact des mesures proposées devra être étudié au regard du SEC 2010.

2^e phase : sur base d'un examen approfondi des divers métiers de l'intercommunale et des dispositions légales qui impactent l'intercommunale, la mission porte sur les actions à mener et les décisions à prendre, à court et moyen terme, pour maîtriser et réduire la charge fiscale avec la plus grande efficacité et sans exposer l'intercommunale à des risques supérieurs à l'économie qu'elle peut réaliser.

Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

Néant.

Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers

Repris dans les commentaires du rapport financier.

Annexe

Rapport annuel du Comité de Rémunération de l'intercommunale IGRETEC (art. L 1523-17 § 2 al 3 CDLD)

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de Rémunération rédige son rapport annuel au Conseil d'Administration.

Toutefois, le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes

concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

1. Informations générales sur IGRETEC

Pour préciser le contexte dans lequel les Président(e) s, les administrateurs (trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs mission, il apparaît utile de rappeler quelques chiffres représentatifs des activités de l'Intercommunale.

Vu que les chiffres relatifs à l'exercice comptable 2014 n'ont pas encore été arrêtés par le Conseil d'Administration, seuls les chiffres de l'exercice 2013 sont repris ci-dessous.

TOTAL VENTES ET PRESTATIONS (70/74) AU 31/12/2013	PERSONNEL (ETP) AU 31/12/2013	CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/2013	NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 31/12/2013
58.228.650 €	293,8	137.147.994 €	96

2. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ;

Les montants ci-après ont été arrêtés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par l'AGW du 20/12/2007.

Indemnité annuelle revenant au Président de l'intercommunale : 21.589,44 € Net

Indemnité annuelle revenant aux Vice-Présidents de l'intercommunale : 13.905,84 € Net

Indemnité annuelle revenant aux membres du Comité de Gestion : 12.953,64 €

Jeton de présence par séance aux administrateurs non membres du Comité de Gestion : 107,31 € Net

3. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

La masse salariale globale annuelle (brut travailleur) du staff de direction comprenant le Directeur Général, le Secrétaire Général et 4 Directeurs (dont un sur 6 mois) s'élève à 949.862,95 €.



BOULEVARD PIERRE MAYENCE, 1
6000 CHARLEROI
TÉL. : +32 71 20 28 11
FAX : +32 71 33 42 36

www.igretec.com